

223C0633
FR0004163111-FS0331

26 avril 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GENFIT
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 avril 2023, la société Tang Capital Partners, LP¹ (4747 Executive Dr., Suite 210, San Diego, CA 92121, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 avril 2023, le seuil de 5% du capital de la société GENFIT et détenir 2 587 918 actions GENFIT² représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GENFIT sur le marché.

¹ Gérée par la société Tang Capital Management, LLC, son « *general partner* », contrôlée par M. Kevin Tang.

² Dont 1 214 181 ADR GENFIT.

³ Sur la base d'un capital composé de 49 834 983 actions représentant 52 236 979 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.